



Ozoir-la-Ferrière

DIRECTION GÉNÉRALE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du
vendredi 27 juillet 2012, le Conseil, conformément à la loi,
délibérera quelque soit le nombre de membres présents en Mairie le :**

MERCREDI 1^{ER} AOUT 2012 A 19H00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ARLUISON

ORDRE DU JOUR

1. Urgence ayant conduit à réduire les délais de convocation du Conseil Municipal ;
2. Acquisition du terrain bâti sis au 7, rue Henri François – cadastré AR 23 ;
3. Décision modificative n°2 - Budget Ville.

FAIT A OZOIR-LA-FERRIERE LE 28 JUILLET 2012

**LE MAIRE,
JEAN-FRANÇOIS ONETO.**